



Conseil Municipal du 9 juillet 2025

Délibération n°2025.07.02

Date de convocation : 03/07/2025

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 15

Maire : M. Patrick GUEN
Secrétaire de séance : M. Eric MIOSSEC

Le Conseil municipal de PLOUGOULM s'est réuni le 9 juillet 2025 sous la Présidence de M. Patrick GUEN, Maire.

Étaient présents : M. Patrick GUEN, M. Sebastien DELANOE, Mme Marie-Hélène QUIEC, M. Bruno ARRIAGA, Mme Virginie SOCHARD, Mme Sonia SENANT, M. Frédéric RICHARD, Mme Claudie DEMANGE, M. Joël CHOQUER, Mme Alicia CAROFF, Mme Emmanuelle BERTEVAS, M. Eric MIOSSEC, M. Gilles CRIBIER,

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : Mme Gwénola MEVEL qui a donné pouvoir à Mme Virginie SOCHARD, M. Yann BELLEC qui a donné pouvoir à M. Eric MIOSSEC

Absent(s) : M. Régis MIOSSEC, Mme Angélique QUERE, M. Vincent BOUTOILLER, Mme Sophie HALLEGOT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

D. n°2025.07.02 Marché viabilisation du lotissement communal Ty Kêr – autorisation de signer les marchés de travaux

(Rapporteur : M. Arriaga/Délibération)

Dans le cadre du marché de travaux pour la viabilisation du lotissement communal Ty Kêr, les offres suivantes ont été réceptionnées :

Lot	Entreprises	Montant HT
Lot 1 – Terrassement – Empierrements – Revêtement provisoire	LOUSSOT TP	36 642,50 €
	DAVID TP	38 986,70 €
	LAGADEC YVON	41 775 €
	COSQUER COQUIL	30 690 €
	SETAP	31 720 €
	LAGADEC TP	32 254,80 €
Lot 2A – Réseaux d'eaux pluviales	LAGADEC YVON	125 588 €
	SETAP	86 271,50 €
	LAGADEC TP	87 014,80

Lot 3A – Contrôle des réseaux	SPAC	1 451 €
	A3SN	1 610 €
Lot 4 – Maçonnerie	JO SIMON	23 560 €
	COSQUER-COQUIL	22 425 €
	JARDIN SERVICES	23 225 €
Lot 5 – Voirie définitive	DAVID TP	37 970,75 €
	COLAS	42 429,50 €
	EUROVIA	38 499,20 €
	COSQUER-COQUIL	38 667,50

Après avis favorable de la commission MAPA qui s'est réunie le 7 juillet 2025 pour étudier les offres dans le cadre du marché mentionné ci-dessus, il est demandé aux conseillers d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché d'un montant global de 179 997,25 € HT et d'attribuer les lots à chaque entreprise, selon la répartition ci-après :

Lot	Entreprise retenue	Montant HT	Montant TTC
Lot 1 – Terrassement – Empierrements – Revêtement provisoire	SETAP	31 720 €	38 064 €
Lot 2A – Réseaux d'eaux pluviales	SETAP	86 271,50 €	103 525,80 €
Lot 3A – Contrôle des réseaux	A3SN	1 610 €	1 932 €
Lot 4 – Maçonnerie	COSQUER-COQUIL	22 425 €	26 910 €
Lot 5 – Voirie définitive	DAVID TP	37 970,75 €	45 564,90 €
TOTAL		179 997,25 €	215 996,70 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'autoriser le Maire à signer le marché de travaux pour la viabilisation du lotissement communal Ty Kêr d'un montant global de 215 996,70 € TTC ainsi que tous les documents afférents.

VOTE :

- **Pour : 15**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

Fait à Plougoum, le 10 juillet 2025

Le Maire, Patrick GUEN	Le secrétaire de séance, Eric MIOSSEC
	

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 029-212901920-20250710-D20250702BIS-DE

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au contrôle de légalité, le 10 juillet 2025
- La publication, le 10 juillet 2025

Le Maire,

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.*

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 029-212901920-20250710-D20250702BIS-DE